

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D220413-03

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2022

Présents : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents : Florian MARTIN

Excusés : Florent FAUCHERY (procuration à Régis MARCEL), Danielle JOLLAND (procuration à Catherine RISSOAN)

Secrétaire de séance : Régis MARCEL, assisté de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET : Finances – Affectation des résultats 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
Vu le compte administratif 2021,

Considérant les résultats dégagés du compte administratif 2021,
Considérant qu'il convient d'affecter l'excédent de 611 889 euros,

Le conseil municipal décide de l'affectation des résultats telle qu'elle est annexée à la présente et selon la répartition suivante :

- 150 000 euros en section de fonctionnement
- 461 889 euros en section d'investissement

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	22
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 14 avril 2022

Le maire, Olivier ROCHAS



26206 Code INSEE	Commune de MONTMEYRAN BUDGET Communal	2021
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	350 702,48
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	261 186,52
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	611 889,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	76 353,34
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	251 877,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	611 889,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	461 889,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	150 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Monsieur le maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 14/04/2022 et de la publication le 14/04/2022

A Montmeyran, le 14/04/2022

